

COMMUNIQUÉ

Votation populaire du 8 février 2004 sur le contre-projet à l'initiative avanti

Oui à la mobilité sur mesure

La Fédération routière suisse FRS dit oui à la mobilité sur mesure. Elle soutient le contre-projet à l'initiative avanti sur lequel le peuple et les États voteront le 8 février 2004.

Conjointement avec l'Assemblée fédérale et le Conseil fédéral, la Fédération routière suisse FRS recommande aux votantes et aux votants de déposer un oui dans les urnes le 8 février 2004 lors de la votation sur le contre-projet à l'initiative avanti, retirée par ses auteurs. Avec cette révision de la Constitution, la Confédération sera tenue, pour la première fois, de s'engager pour garantir une capacité adéquate des infrastructures de transport sur le rail et sur la route.

Concrètement, l'acceptation de ce contre-projet signifiera que le réseau de routes nationales dont la réalisation a été décidée en 1960 sera enfin achevé, que les déficits de capacités existants et prévisibles seront éliminés, et que la Confédération contribuera financièrement à la réalisation de mesures d'amélioration des infrastructures de transport dans les agglomérations. Finalement, le contre-projet permettra la construction de voies supplémentaires entre Amsteg et Airolo.

Les priorités et les délais de réalisation des projets seront inscrits dans un programme soumis à l'Assemblée fédérale pour adoption. La réalisation de ce programme sera financée au moyen d'un nouveau fonds pour les infrastructures. Ce fonds sera soumis au frein à l'endettement. Il sera alimenté par la moitié des réserves existantes provenant de l'impôt sur les huiles minérales et de la vente des vignettes autoroutières, et au moyen d'une partie des recettes futures provenant de ces mêmes taxes. Aucun nouvel impôt ne sera nécessaire pour financer ce programme.

La Fédération routière suisse FRS est l'organisation faitière de la branche automobile et du trafic routier privé. Elle réunit une quarantaine d'associations du secteur automobile et routier ainsi que d'usagers de la route et de moniteurs de conduite.

Berne, le 30 décembre 2003